

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° P19-

065772

44054

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1907 Société : Retraité R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

FATIHI Abdellah.

Date de naissance :

21/01/1952

Adresse :

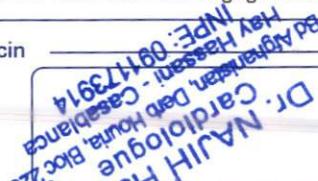
Résidence Al Fajr CMS Soudailler  
Appt N° 1 Hay el Jdid Bernoussi Casa

Tél. 06 3225 8237

Total des frais engagés : ..... Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

16/01/2020

Nom et prénom du malade :

Fatihi Abdellah

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Hypertension

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

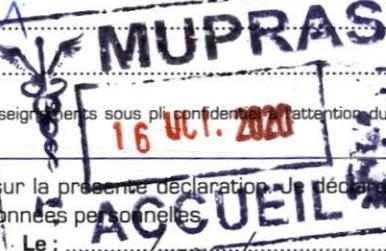
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. J'ai déclaré avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 16/01/2020

Signature de l'adhérent(e) :



#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le bien fondé des Actes
16/12/2008	Consultation + Rx	1	200	DR. CARDIOLOGIE Dr. NAIH HABIB 16/12/2008 - Casablanca, Bld 22 Dr. Cardiologue

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Rue 2 N° 1 - Togo Quartier AL Goods Street Bermoossi Casablanca	12/09/2020	801,60

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

## Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

حياة ناجحة

لـ القلب والشرايين



125,60

125,60

= 801,60

Diplô...  
An  
An  
Dij  
Dij  
Diplô...

eaux Segalen  
Paris Descartes  
Sud

125,60

Casablanca, le :

12/08/2023

Fatih Al Saloh

125,60 x 3

① - Bipetax 81123 ml

97,20 x 3

② - Cytidol 1ml

fatih al saloh  
fatih al saloh

99,00 x 3

③ - LDN 50 ml

99,00

fatih al saloh

LOT : 20079  
UT AV : 02/2023  
PPV : 99,00DH

LOT N° :  
PPV : 99,00DH  
UT AV : 03/2023  
PPV : 99,00DH

④ - Dr amiodarone

44,70

ssani, Casablanca  
شارع أفغانستان

INP : 091172914  
Dr Hassan - Darb Houria - Bloc 225  
Le deuxième étage - 225  
Afghanistan, Derb Houria, Bloc 225  
لطابق الثاني، الحي المستني، الدار البيضاء  
Tél. : 05 22 90 70 55

